



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LA VOIX DE L'ENFANT

Pantin, le 16 octobre 2020

### **ASSASSINAT DE DEUX FILLETES A NANCY : LA MERE CONDAMNEE A 30 ANS DE RECLUSION CRIMINELLE**

Le 14 octobre 2020, la mère des deux fillettes de 1 et 3 ans, asphyxiées le 1er janvier 2017 à Nancy, a été reconnue coupable d'assassinat et condamnée à 30 ans de réclusion criminelle, assorti d'une période de sûreté de 20 ans.

La défense tendant à faire croire qu'une voix l'aurait obligée à tuer ses deux filles a été écartée par les experts qui ont indiqué n'avoir trouvé aucun trouble mental ayant altéré son discernement.

Les débats ont permis d'établir que, malgré des comportements jaloux, irrationnels et colériques de la condamnée, personne n'aurait pu penser qu'elle commettrait un tel acte. En effet, la mère avait un comportement parfaitement normal à l'école des fillettes, au centre médico-social et vraisemblablement lorsqu'elle a rencontré l'assistante sociale. Son comportement était complètement différent en période de conflit avec son compagnon.

La Voix De l'Enfant, partie civile dans cette affaire, tient tout de même à rappeler que les signalements ne sont ni des dénonciations, ni des accusations, mais un moyen de protéger des enfants potentiellement en danger. Aussi, dans le doute, il est important de rappeler qu'il est du devoir de chacun de contacter le 119, Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger.

#### **CONTACTS**

Martine Brousse, Présidente de La Voix De l'Enfant : 06.22.80.82.82

Service Juridique : 01.56.96.03.05